

C.E.R

**Centre d'Education
Renforcée**

**Rapport d'activité
2023**

SOMMAIRE

I. Présentation du service	P. 3
1. Les caractéristiques	
2. L'équipe	
3. Les partenaires	
II. Activité en 2023	P. 3
1. L'évolution mensuelle	
2. L'occupation mensuelle	
3. La répartition des mesures sur le mois de décembre	
4. La répartition par âge	
5. Taux d'occupation	
III. Spécificités du service	P. 4
1. Les modalités d'admission	
2. Le projet personnalisé : le DIPC	
a. Le projet éducatif	
b. En matière d'hébergement	
c. En matière de la participation à la vie sociale et aux activités collectives	
3. Le projet éducatif	
IV. Prise en charge pluridisciplinaire	P. 7
1. L'infirmière	
2. La psychologue	
3. La maîtresse de maison	
4. L'éducateur technique	
V. Activité éducative menée en support auprès des jeunes	P.8
VI. Ecrits professionnels	P. 8
VII. Les actions diverses menées en 2023	P. 8
1. La qualité	
2. L'APP	
3. La formation	
VIII. Perspectives 2024	P. 9
Conclusion	P. 9

I. Présentation du service

1. Les caractéristiques du public

Les Centres d'Education Renforcée ont été conçus pour les mineurs délinquants en grande difficulté (familiales, sociales, conduites à risque, addictions, déscolarisation, ...).

Ces jeunes connaissent du fait de leur histoire, une forme de désinsertion qui se traduit par une altération ou une inadéquation du lieu social d'où des incidences sur leur scolarité, leur insertion professionnelle, leur réseau relationnel.

Les adolescents recueillis ressentent souvent et malgré les apparences, une forme d'appréhension à l'égard d'une insertion sociale ordinaire.

Leur histoire les conduit à trouver des satisfactions factices dans des modalités qui pourraient être qualifiées de marginales en raison de l'inadéquation avec celles qui prévalent dans le lien social ordinaire. Ces modalités qui font office de "refuge", sont le plus souvent "des mises à l'écart" du lien social et accentuent la désinsertion quand il n'est pas question de mise en danger de soi voire d'autrui.

Les mineurs accueillis au C.E.R. Chanteperrix sont ceux qui, momentanément, ne relèvent pas d'une prise en charge collective traditionnelle mais qui ont besoin, pour un temps limité, d'être éloignés de leur milieu naturel. Pour rappel, le C.E.R. Chanteperrix dispose d'une autorisation de 7 places.

2. L'équipe

L'équipe est composée de 12.8 ETP au 31 décembre 2023 :

- 7 personnels éducatifs "hébergement" : 7 ETP
- 1 éducateur technique spécialisé : 1 ETP
- 1 maîtresse de maison : 1 ETP
- 1 psychologue : 0.5 ETP
- 1 infirmière : 0.5 ETP
- 1 coordinateur de parcours : 1 ETP
- 1 secrétaire : 0.5 ETP
- 1 directeur adjoint : 1 ETP
- 1 médiatrice familiale : 0.3 ETP

Une réunion hebdomadaire est organisée le mardi matin de 09h00 à 12h00. Des frais dits de "structure" viennent compléter cet organigramme. Le directeur adjoint du CER est intégré au sein de la direction de l'ANEF Cantal.

3. Les partenaires

Un travail de partenariat renforcé est mené avec le Juge des Enfants, la PJJ (DIR, DT services, UEMO, ...) mais aussi l'ASE ou encore la gendarmerie de Saint-Flour.

Nous avons pu commencer à travailler avec différents employeurs locaux :

- La Sanfloraine des transports
- Renault Trucks
- Le service de restauration du CCAS de Saint-Flour
- L'Auberge du château d'Alleuze
- Charbonnel TP
- Inter Sport
- Emmaüs
- Le service technique de la ville de Saint-Flour.

Nous sommes en contact étroit avec d'autres collectivités pour de futurs chantiers saisonniers.

I. Activité en 2023

L'activité du C.E.R. a commencé au mois de décembre 2023 et 4 jeunes ont été accueilli au total.

1. L'évolution mensuelle

En 2023, l'accueil des 4 jeunes a été organisé et travaillé de manière personnalisée à la suite de rencontres de préadmissions.

Dans un premier temps, les jeunes intègrent le collectif pour une période dite de rupture.

2. L'occupation mensuelle

Le 04 décembre, le C.E.R. accueille son premier jeune. Les 12 et 14 décembre, les 3 autres jeunes arrivent.

Au 31 décembre, l'effectif était de 4 garçons accueillis.

Les UEMO PJJ nous ont sollicité pour des accueils supplémentaires auxquels nous n'avons pas pu donner une suite favorable dans le cadre de l'ouverture de l'établissement.

3. La répartition des mesures sur le mois de décembre

Nous avons accueilli 3 jeunes de la région AURA et un jeune hors région.

4. La répartition par âge

Nous recevons uniquement des jeunes avant leur majorité, ce qui permet de travailler leur autonomie avant leurs 18 ans. Deux jeunes ont 16 ans, les deux autres 17 ans.

5. Taux d'occupation

Le C.E.R. a réalisé 66 journées pour 82 allouées. Le taux d'occupation est de 78%. Le manque de journée s'explique par une fugue d'un jeune du 19 au 31 décembre et un retour en famille.

III. Spécificités du service

1. Les modalités d'admission

Les admissions définitives se font en fonction du mieux, de son adhésion au placement dans la mesure du possible, de la collaboration avec la famille et du partenariat avec l'éducateur.

Ne peuvent être admis les jeunes présentant une pathologie relevant d'un suivi psychiatrique nécessitant une prise en charge médicalisée.

Dans le cadre de l'admission, un certificat médical doit attester de la capacité physique à suivre les activités sportives proposée pendant la prise en charge.

La phase de préadmission constitue la règle pour chaque admission.

La demande d'admission

La demande d'admission est faite par les éducateurs du milieu ouvert de la P.J.J. qui proposent des candidatures d'adolescents. Un dossier comportant suffisamment d'éléments sur le mineur notamment un volet santé, un volet scolarité et un volet concernant la situation familiale est adressé au C.E.R.

Des informations complémentaires peuvent être demandées par le C.E.R. Les dossiers de préadmission sont étudiés par l'équipe pluridisciplinaire.

Ces informations permettent au C.E.R. d'organiser un entretien de préadmission.

L'admission

Pour finaliser l'admission, un recueil d'informations sur le mineur est envoyé ou remis lors de l'entretien de préadmission, par le C.E.R., à l'éducateur du milieu ouvert en charge de la mesure. Il devra se charger de le faire remplir par les responsables légaux afin de recueillir tous les éléments et les signatures nécessaires à l'admission. Le dossier d'admission doit être adressé au C.E.R., au plus tard le jour de l'admission.

2. Le projet personnalisé : le DIPC

Au regard de la singularité de chaque garçon accueilli au C.E.R. et de la prise en compte de son histoire et de ses problématiques personnelles, il convient de proposer une prise en charge personnalisée. Aussi, il est primordial d'élaborer un projet avec et pour le jeune en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Ce document retrace l'élaboration des orientations éducatives, dont le projet personnel, envisagées en étroite concertation avec le service du milieu ouvert. Il retrace le type d'hébergement activé, l'inscription dans le dispositif scolaire ou professionnel, le maintien de la prise en charge au milieu ouvert à l'issue de la prise en charge du C.E.R. Il est élaboré au maximum un mois après l'arrivée du jeune. La famille est associée à son élaboration.

Il est signé par tous les protagonistes lors de la première synthèse. Les avenants au D.I.P.C. interviennent à chaque changement notable dans le déroulement de la prise en charge du jeune. Des avenants sont élaborés à la tenue de chaque synthèse pour y intégrer les nouveaux objectifs de travail définis en commun.

Le D.I.P.C. (Document Individuel de Prises en Charge) est mis en place en concertation avec le jeune, ses représentants légaux, ses éducateurs référents (PJJ et/ou CER), la psychologue, le coordinateur et/ou le directeur. Ce document interne à la structure contractualise l'accompagnement éducatif. Il précise les objectifs de la prise en charge, les attendus du jeune ainsi que ceux de ses représentants légaux. Ce document établit les engagements réciproques de chaque partie et nécessite un temps d'observation en amont de sa réalisation. Il découle du Projet Pour l'Enfant (article L 223-1 du CASF).

a. Le projet éducatif

Le projet de chaque mineur reste l'ambition tout au long du placement. Il s'établit de façon personnalisée avec tous les acteurs impliqués en capacité d'établir une relation avec le mineur. Du point de vue du jeune, l'objectif poursuivi est l'apaisement, la capacité à se centrer sur soi, la capacité à formaliser une demande.

L'équipe est particulièrement attentive à valoriser :

- La capacité du mineur à percevoir sa progression
- Le renforcement de l'estime de soi
- La faculté d'être auteur de son projet.

Moins marqué que dans un C.E.R. "classique", le séjour s'organise selon un phasage repérant :

- La phase d'accueil (rupture) dont la durée est adaptée à chaque situation (15 jours minimum). Elle permet la rencontre, l'observation des capacités et permet la structuration du projet. Elle se déroule essentiellement sur l'établissement.
- La phase de remobilisation, là aussi variable en fonction des projets du jeune. Elle permet d'affiner les objectifs fixés en créant une dynamique positive à une insertion ou réinsertion durable. Cette phase permet de développer une ouverture sur l'extérieur.
- La phase de préparation de la fin du placement, qui permet d'activer les passages de relais.

b. En matière d'hébergement

Pour la majorité des jeunes accueillis, l'internat présente pour intérêt :

- D'offrir un cadre repérant, sécurisant notamment parce qu'il est cadrant (horaires fixes, repas pris en commun, permanence de l'équipe éducative, ...)
- De favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, du sens des responsabilités et plus largement de la citoyenneté
- De permettre un accompagnement dans l'organisation du quotidien et donc de favoriser l'autonomie.

L'internat permet en effet une mise à distance avec son environnement dans un lieu tiers. Toutefois, l'absence d'alternative au collectif fait que l'internat est trop souvent vécu comme contraignant pour être un véritable outil au service des usagers.

Tout le collectif, quel qu'en soit la taille, n'est pas somme d'individualités, il s'agit aussi d'une entité qui se caractérise par les interactions établies entre ses membres.

Aussi, certaines attitudes et agissements sont particulièrement problématiques en matière d'accompagnement éducatif : s'ils pénalisent en premier lieu leurs auteurs au regard de leur parcours d'insertion, ils ne sont pas sans conséquences pour les autres jeunes présents.

L'internat est opérant pour la majorité des jeunes accueillis dans la phase d'accueil, une part conséquente des jeunes accueillis au C.E.R. évoluera vers une poursuite de leur placement sur une solution d'hébergement en semi-autonomie ou autonomie.

Le propre du projet du C.E.R. Chanteperrix est qu'il diversifie les modalités d'hébergement en fonction des besoins et des objectifs éducatifs de chaque jeune. Par conséquent il ne peut être question de parcours type et d'étrapes "obligées". Il en résulte que les adolescents peuvent se voir proposer une alternance parmi l'éventail des modalités selon une évolution progressive axée sur l'acquisition de plus d'autonomie et/ou pour préparer l'après C.E.R.

Le passage d'un mode d'hébergement à un autre se fait de façon concertée entre le jeune, l'équipe éducative et le mandant.

Le C.E.R. est une petite unité constituée d'une capacité d'hébergement en collectif de 6 places, d'un appartement situé en ville, ce qui favorise un travail "au plus près" et l'instauration de la nécessaire relation de confiance. Elle implique une prise en charge d'autant plus soutenue qu'elle est quotidienne, permanente et selon les règles, un cadre dont nous avons mentionné la nécessité d'un point de vue non seulement éducatif mais aussi parce qu'il répond aux besoins, voire aux attentes du jeune, en le situant au cœur du projet.

L'internat séquentiel suppose une alternance entre différents lieux d'hébergement qu'ils soient institutionnels et familiaux. Il s'inscrit dans le cadre organisé dont l'intérêt est de permettre pour :

- Les jeunes d'apprendre progressivement à entrer en relation avec les autres, à acquérir des repères spatio-temporels, l'acquisition d'images identificatoires complémentaires... de pouvoir bénéficier de temps de répit en alternance
- Les éducateurs d'analyser le déroulement des différentes périodes pour repérer d'éventuels dysfonctionnements relationnels ou sociaux et de là de tenter d'y remédier.

L'hébergement individuel en ville est également une autre possibilité. Cette modalité d'hébergement permet un accompagnement éducatif effectif des jeunes dont le comportement est conditionné par une fragilité psychique et pour lesquels un accompagnement éducatif est difficile voire inadéquat dans le contexte d'un collectif. L'hébergement en appartement permet de disposer d'une nécessaire intimité et limite la confrontation à l'autre et les situations sources de frustrations.

La vie en appartement (rythme quotidien de chacun, bruit, ...) et le partage avec d'autres locataires des espaces collectifs (propreté des lieux, ascenseurs, hall d'entrée), permet aux jeunes de se confronter directement à une réalité sociale, à des nouvelles responsabilités et aux contraintes du vivre ensemble, soit autant d'acquisitions propices à leur insertion sociale.

A l'occasion de chaque entrée dans un studio et afin de reproduire, au plus près, les conditions d'accès à un logement de droit commun, le jeune devra réaliser un ensemble de démarches :

- Réalisation d'un état des lieux entrée/sortie
- Versement d'une caution de 10 euros afin de l'impliquer dans la tenue du logement
- Signature d'un contrat d'occupation du logement faisant office de règlement de fonctionnement.

Les jeunes hébergés dans ces appartements bénéficient d'un accompagnement éducatif spécifique aux modalités de ce type de quotidien :

- Aide à la gestion de leur budget
- Accompagnement pour faire les courses
- Aide au maintien du logement : propreté, rangement, ...

Selon la planification contractualisée, le jeune reste tenu de se rendre dans les locaux de la structure pour des rencontres dont la nature et le contenu sont fonction de son projet et de sa situation : Entretiens avec l'éducateur référent, la psychologue, l'infirmière :

- Participation aux ateliers, à la remédiation scolaire et à l'élaboration du projet professionnel. Cette relative indépendance d'avec le site central ne dispense pas d'une surveillance et d'un contrôle. L'éducateur référent se rend plusieurs fois par semaine au logement soit de manière concertée soit de manière impromptue y compris sur le temps pré-activité et post activités.

À tout moment, le jeune hébergé dans ce contexte peut se voir proposer l'intégration ou la réintégration de la structure collective, que ce soit à son initiative ou à celle de l'équipe éducative.

c. [En matière de la participation à la vie sociale et aux activités collectives](#)

Le C.E.R. propose aux jeunes diverses activités qui leur permettent de découvrir leurs capacités, de développer leurs goûts, d'expérimenter un mode de vie différent, d'établir d'autres liens relationnels et d'apprendre le partage, la solidarité et la vie en communauté porteuse de règles à respecter. Il s'agit également d'aider les jeunes à construire un projet d'insertion socioprofessionnel et des objectifs à court, moyen ou long terme. Il vise à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de réinsertion. Chaque jeune dispose d'un planning hebdomadaire adapté à ses besoins. L'emploi du temps hebdomadaire adapté à chacun se veut porteur de repères.

Aussi les activités principales du C.E.R. se déclinent en cinq axes :

Activités extérieures et intérieures : jardinage, entretien de l'enclos, entretien des animaux, nourrissage des animaux, travaux d'entretiens du bâtiment, avec l'éducateur technique et/ou les éducateurs et/ou la maîtresse de maison.

Activités d'utilité collective : entretien, restauration et protection de la nature, avec un partenariat qui est prévu avec le service technique des collectivités avoisinantes.

Activités d'utilité sociale : actions de solidarité telles que la distribution alimentaire, l'aide aux personnes âgées. Un partenariat est prévu avec l'épicerie sociale de Saint-Flour, le CCAS de Saint-Flour, Emmaüs, passage de chaque jeune du P.S.C. 1 durant le séjour.

Ateliers d'apprentissage personnalisés : scolarisation, soutien scolaire, stages en entreprises et chez les artisans par le biais de conventions de stage, familiarisation avec l'outil informatique.

Activités sportives : natation, football, musculation, randonnée, ski, VTT, avec l'éducateur sportif et/ou les éducateurs et/ou l'infirmière. Ces activités poursuivent l'objectif de favoriser l'accès et la pratique d'une activité physique inscrite dans la régularité. Un temps "réveil musculaire" et un temps de relaxation sont également prévus quotidiennement

L'accompagnement intègre également des actions de participation à la vie collective. A travers la préparation et la prise d'un repas collectif sont abordées les questions liées à l'équilibre alimentaire, la gestion des denrées alimentaires et de l'hygiène. Il s'agit de donner l'envie de cuisiner mais aussi d'aborder la vie quotidienne, d'apprendre les techniques culinaires de base.

Les jeunes du C.E.R. peuvent proposer dans le cadre du groupe d'expression des sorties : randonnées, découverte du patrimoine culturel régional.

Les activités en extérieur du centre peuvent être encadrées ou autonomes.

IV. Prise en charge pluridisciplinaire

1. L'infirmière

Le travail infirmier au sein du C.E.R. se divise en quatre missions principales :

- L'accompagnement des jeunes dans leur parcours de santé
- La coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé
- Le soutien/conseil à l'équipe éducative en rapport avec la santé
- La gestion des traitements, du matériel médical et de la pharmacie

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé est l'activité majeure de cette année, ils ont été accompagnés vers :

- Des médecins spécialistes ainsi que dentiste, kiné, orthoptiste
- Des examens complémentaires (laboratoire, radiologie, ...)
- Des suivis santé (opticiens et audio prothésistes)
- Le soutien/ conseil à l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé.

L'infirmière participe une fois par semaine à la réunion de service. Une réflexion permanente est ainsi menée sur la nécessité de suivi des soins.

La gestion des traitements des jeunes, du matériel médical et de la pharmacie :

Les médicaments sont stockés dans une armoire (une boîte nominative pour chaque jeune) dans l'infirmierie. Une convention signée avec la pharmacie à proximité du C.E.R. afin que les piluliers de chaque garçon soient préparés chaque semaine. L'infirmière assure aussi la gestion des trousse de secours que l'équipe utilise lors des sorties et déplacements.

2. La psychologue

Description chiffrée de l'activité 2023 :

Sur le mois de décembre 2023, le C.E.R. a accueilli 4 jeunes garçons. : tous sont suivis psychologiquement au C.E.R... A leur arrivée, les jeunes garçons sont rencontrés en entretien d'accueil avec la psychologue. Le jeune est libre de se raconter ou non. Au cours de cette rencontre, elle évalue la nécessité de la poursuite et/ou la mise en œuvre d'un suivi psychologique. Les entretiens durent de 45 à 60 minutes et se font une à deux fois par semaine, selon les besoins des jeunes à l'instant T.

Soutien technique à l'équipe et liens aux partenaires.

Toutes les semaines, la psychologue assiste aux réunions éducatives afin d'éclairer les situations du point de vue clinique. De même les échanges réguliers avec le directeur, le coordinateur et l'infirmière participent d'une cohérence et d'une solidarité éthique et technique pour tous.

Le COPIL qualité qui se tient, une fois par mois, nous donne également une direction très claire de l'amélioration constante de qualité de notre service.

De même, des rapports écrits réguliers sont produits pour les mandants et la justice. Les jeunes garçons sont toujours informés de toute communication extérieure les concernant.

3. La maîtresse de maison

La maîtresse de maison intervient sur la gestion de l'alimentation avec l'élaboration des menus en collaboration avec l'infirmière, les commandes et la préparation des repas.

Elle est en charge des achats (petit matériel, produits d'hygiène et d'entretien, linge).

S'inscrivant dans une démarche de "faire ensemble" pour transmettre un savoir faire, la maîtresse de maison associe les jeunes du C.E.R. à la préparation des repas ainsi qu'à la gestion du nettoyage du linge. Elle effectue l'achat des courses alimentaires souvent avec un jeune ainsi que la préparation des repas.

Enfin, elle participe également à la réunion de service.

4. L'éducateur technique

L'éducateur technique a pu proposer des "chantiers" pendant la période de rupture. L'idée est de permettre aux jeunes de se projeter sur un chantier avec un début et une fin où il peut se fixer des objectifs à courts termes. Les chantiers ont pu permettre aux jeunes de se confronter à la réalité du travail, notamment en espace vert et en peinture.

V. Activité éducative menée en support auprès des jeunes

Dans le laps de temps du début d'activité, nous avons pu développer un certain nombre d'activités éducatives autour de la rupture :

- randonnées diverses,
- décadrage : balade en journée avec un cheval,
- initiation à la voltige,
- ateliers créatifs,
- groupe d'expression

Les activités sont organisées en fonction des souhaits des jeunes : leur participation active est recherchée.

VI. Ecrits professionnels

Des écrits obligatoires sont demandés par l'autorité judiciaire : après la rupture (le DIPIC), à mi-mesure, bilan de fin de placement. Des notes d'incident et du lien avec l'éducateur PJJ sont aussi réguliers. La DT PJJ nous demande également de leur faire parvenir des FIS (Fiches d'Incident Signalisés).

VII. Les actions diverses menées en 2023

1. La qualité

Un COPIL qualité se réunit mensuellement et réunit tous les services autorisés représentés par deux membres de l'équipe.

Cette instance permet de partager, mettre au travail divers outils obligatoires tels que les PACQ, DUERP, questionnaires de satisfaction. Elle traite des fiches d'incident et de la mise en place de procédures. Elle vise ainsi une harmonisation des outils.

Les référents qualité du C.E.R. sont chargés de faire le lien entre le COPIL et l'équipe et travaillent autour de la mise en place des outils obligatoires.

2. L'APP

En 2024, l'équipe bénéficiera de 5 séances d'analyse de la pratique professionnelle à raison de deux heures et demie tous les deux mois.

3. La formation

Nous aurons accès au plan de formation associatif en 2024. Pour autant, de part, le commencement de l'activité très tardif sur l'année 2023, nous ne l'avons que peu investi. Pour autant, nous solliciterons la DT PJJ, afin de bénéficier en 2024 d'une formation spécifique sur la gestion de la violence.

VIII. Perspectives 2024

L'objectif 2024 est d'adapter le projet d'établissement avec plusieurs mois d'activités. Des ajustements sont à prévoir au niveau de l'organigramme avec l'embauche de surveillants de nuit pour sécuriser ce temps. Nous devons revoir également nos modalités d'accompagnement en redéfinissant la période de rupture, dans une dimension plus contenante en intensité et en longueur.

Nous allons devoir également éprouver l'habilitation, ce qui sera l'occasion de peaufiner nos documents notamment le règlement de fonctionnement, outil indispensable dans ce type d'activités.

Conclusion

Le début d'activités de la structure ne nous permet pas d'avoir un recul suffisant pour alimenter un rapport d'activité conséquent.

L'année 2024 va nous permettre de déployer le projet dans sa globalité en ajustant aux besoins et attentes des personnes accueillies